

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Mutualité maternelle et Repopulation

Que la Mutualité maternelle favorise la repopulation du pays, cela n'est point contestable. Elle sauve des milliers d'enfants que le manque de soins, les pratiques pernicieuses, les imprudences de la mère avant ou après la naissance eussent voués fatalement à la mort. Il y a plus : elle est le gage public de l'accroissement des familles ; elle apporte à celles-ci l'encouragement, l'appui qui apaiseront les premières inquiétudes et allègeront les charges nouvelles. Là encore des statistiques en font foi : sur 2.417 ménages indemnisés en 1912 par la Mutualité Maternelle de Paris, 1.090 avaient plus de 4 enfants, et voici comment la proportion se répartit : 277 ménages avaient 4 enfants ; 329 en avaient 5 ; 213 en avaient 6 ; 147 en avaient 7, 63 en avaient 8 ; 39 en avaient 9 ; 29 enfin en avaient 10 et plus. Ces chiffres, disons-nous, sont probants.

Les services rendus sont reconnus aussi. S'il en faut une preuve officielle nous rappellerons la Convention passée le 30 Décembre dernier entre la Ville de Paris et la Mutualité Maternelle. Par une délibération en date du 2 Avril 1912, le Conseil Municipal avait posé le principe de l'assistance aux femmes enceintes par l'intermédiaire de la Mutualité. Il alloua donc à cette dernière une subvention spéciale de 80.000 francs au maximum pour 1913, moyennant quoi la Mutualité Maternelle prenait l'engagement d'accorder l'assistance à toute femme enceinte, de nationalité française, domiciliée à Paris depuis deux ans au moins et ne disposant pas de ressources annuelles (salaires ou pension) dépassant 1.800 francs, ainsi qu'à toute femme enceinte dont le mari ferait son service à l'armée, habitant Paris même depuis moins de deux ans. Ces secours sont accordés, en principe, aux femmes ayant fait leurs couches à domicile ; ces secours consistent en 15 francs d'indemnité de repos et 10 fr. de prime d'allaitement si la mère nourrit elle-même son enfant. En outre, toutes ces mères bénéficient des autres avantages dont la Mutualité Maternelle fait profiter ses participantes. De leur côté, elles sont tenues de verser à la Société, à titre de cotisation de l'année, la somme de 3 francs prévue aux statuts. Il est enfin stipulé que les femmes ainsi admises ne sont considérées que comme extra-statutaires ; mais lorsque par le versement régulier de la cotisation annuelle de 3 fr., elles seront devenues membres participantes de la Mutualité Maternelle de Paris, elles auront droit, en cas de couches ultérieures à l'indemnité intégrale allouée par la Société, c'est-à-dire 48 francs, plus 10 francs de prime d'allaitement si la mère allaite elle-même son enfant.

Il faut souhaiter que l'heureuse initiative du Conseil Municipal de Paris soit imitée dans tous les centres peuplés, surtout en un mot où les inconvénients de la surpopulation et les déficiences de l'habitation ouvrière multiplient les causes de la mortalité infantile. Voilà, dans tous les cas, qui va augmenter singulièrement la force de propagande de l'œuvre parisienne et donner une magnifique extension à ses différents services, à ses nombreuses sections. Car il faut savoir que la Mutualité Maternelle a fondé, depuis 1904, sur plusieurs points de Paris et du département de la Seine, des succursales ou sections. Ces sections, au nombre de plus de 80, possèdent presque toutes un dispensaire, avec autant de consultations de nourrissons. Quinze cents femmes du monde dirigent avec un dévouement admirable le fonctionnement de ces services.

Une lacune existait dans l'œuvre ; elle a été récemment comblée. Il fallait pourvoir, pendant l'immobilité de la mère, aux soins du ménage, à une surveillance particulière sur les sages-femmes de mairie qui, le plus souvent, sont loin de faire leur service au point de vue de l'hygiène avec toute la minutie désirable. Un crédit a donc été ouvert à chaque section pour permettre d'organiser un service de gardes. Grâce à la « Société des Infirmières mutualistes », il a été possible d'envoyer aux mères abandonnées, seules ou logées, une garde expérimentée qui, pendant les neuf premiers jours de l'accouchement, trois heures par jour, donne à la mère les soins nécessaires par son état, soigne les enfants les plus jeunes, veille à la propreté du logis, prépare la nourriture du mari et permet ainsi à la mère de prendre le repos nécessaire à son complet rétablissement.

Des Mutualités maternelles se sont aussi fondées en province. L'une des plus anciennes, créée par M. Félix Poussineau à Dammarie-Lys, il y a une vingtaine d'années, a réussi à faire remonter de 25 0/0 dans ce petit village de 1.900 habitants le taux des naissances et à abaisser de 50 0/0 celui de la mortalité.

D'autres Mutualités Maternelles méritent encore d'être signalées : à Vienne avec Francisque Bonnier, à Lille, à Angoulême, à Marseille, à Bordeaux, à Limoges, à Charlieu, à Fécamp, à La Rochelle, à St-Etienne, à Saintes, à St-Quentin, à Talence, dans l'Aube, dans le Gard, dans la Loire-Inférieure, dans le Rhône, dans la Somme, dans le Var, etc. Le total est actuellement de près de 150.

J'ajoute que les propagateurs de ces Mutualités ont eu l'idée d'en appliquer les services et les bénéfices aux familles des soldats mariés, soit en affiliant les femmes de ces soldats à la Mutualité maternelle civile ; soit en adjoignant à la Société de secours mutuels du régiment un article spécial visant l'assistance en cas de maternité ; soit enfin en fondant une Mutualité maternelle militaire spéciale pour chaque régiment ou pour l'ensemble des régiments d'une même garnison. Œuvre nouvelle, éminemment patriotique et féconde, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Léopold MABILLEAU
Président de la Fédération nationale de la Mutualité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Jaurès dépose une demande d'interpellation sur les affaires marocaines.

L'interpellation est renvoyée à vendredi.

La Chambre reprend la discussion de la loi de trois ans.

M. Thomas signale les graves répercussions qu'aura sur notre situation économique la prolongation du service actif.

Il combat le projet de loi.

M. Etienne répond aux divers orateurs qui ont pris part à la discussion. Il dit que l'état-major est partisan de la loi de trois ans. Il croit de son devoir de soutenir le projet.

M. Colly combat le projet de loi. La discussion générale est close par 435 voix contre 125.

M. Vaillant présente alors une motion préjudicielle ainsi conçue : « La Chambre ne passera pas à la discussion des articles du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active, avant que les électeurs n'aient été directement consultés sur le maintien ou l'augmentation de la durée du service militaire. »

M. le président dit que cette motion étant inconstitutionnelle, il y a

lieu de lui opposer la question préalable.

La motion est repoussée par 412 voix contre 149.

Et la séance est levée.

Catholio-Scouts

L'Eglise, nous l'avons dit, ignore les Eclaireurs de France ; elle a fait d'abord défense aux jeunes gens des patronages catholiques d'entrer dans les rangs des boy-scouts. Ils échapperaient là, pendant quelques heures, à l'influence, à la direction que veulent conserver les évêques.

Mais il ne suffit pas d'interdire à la jeunesse de dépenser une énergie trop grande pour qu'on puisse la comprimer. L'Eglise l'a compris et ne pouvant enrayer ces forces vives, elle veut les détourner à son profit. On va donc créer des Sociétés d'Eclaireurs Catholiques.

L'Eglise ne reconnaît pas de terrain neutre, même pour y faire du sport.

On inaugure

La galéjade des rapins montmartrois qui viennent de « découvrir », place Malesherbes, le bronze — oublié — du général Dumas, et qui palabrent gravement devant sa statue, me rappelle l'histoire, que conta Paul Arène, d'un buste d'« économiste célèbre », et d'ailleurs absolument inconnu, que l'Etat, pour hériter la fortune de sa veuve, avait érigé... quel que part.

Ayant acquis la certitude qu'à aucun moment, à aucune minute, nul personnage officiel ne l'inaugurerait jamais, l'auteur de ce buste endossa, certain jour, un habit noir, gagna le lieu public où se morfondait l'« économiste célèbre », le dépouilla de ses voiles, — et discourut.

Des gens s'étaient attroupés. L'orateur disait : — « Je n'essaierai pas de faire l'éloge d'un individu que tout le monde ignorait jusqu'à l'heure où l'immortalité un artiste glorieux. Négligeons le modèle. Ne parlons que du portraitiste... Rappellerai-je son « Vercingétorix », ses « Enfants d'Edouard », œuvres superbes, admirables... »

Un temps, il continua de la sorte et conclut avec émotion :

— Le gouvernement de la République, cher et illustre maître, est fier d'attacher cet insigne à votre boutonnière.

Le sculpteur se décore, très attendri.

Puis, noble, fier, laissant les badauds hébétés et feignant que ses confrères eussent organisé un banquet en son honneur, il se rendit dans un des restaurants les plus chics du boulevard et s'offrit à lui-même un repas coûteux.

Les origines de Gustave Flaubert

Un vétérinaire de Villeneuve-la-Grande (Aube), M. Reibel, vient d'établir les origines de Gustave Flaubert.

D'après lui, Flaubert est Champenois, sa famille serait originaire de Bagnaux (Marne) et c'était, les vieillards s'en souviennent, une famille de vétérinaires et de médecins. Aux dix-septième et dix-huitième siècles les Flaubert étaient célèbres dans la contrée.

Le premier dont on trouve la trace est Michel Flaubert, né à Bagnaux au douzième siècle. Celui-ci eut un fils, Constant, né également à Bagnaux ; il était maréchal-expert. Constant Flaubert éleva trois fils qui furent artistes vétérinaires. Leurs descendants se consacrèrent à la même profession. Peu à peu, la famille Flaubert s'éleva et se déplaça.

Ainsi, nous rencontrons Nicolas Flaubert, né à Saint-Just, en 1754, il vint s'établir à Nogent-sur-Seine et mourut pendant l'invasion de 1814, le 17 mai des suites des mauvais traitements que lui firent subir les Prussiens.

Nicolas Flaubert eut un fils, Achille-Cléophas Flaubert, né à Maizières-la-Grande-Paroisse en 1784 ; reçu docteur en médecine, Achille Flaubert devint chirurgien en chef de l'hôpital de Rouen.

C'est de lui que naquit, en 1820, à Rouen, Gustave Flaubert, l'immortel auteur de Madame Bovary.

Un Milliard

Un instituteur nous raconte comment il parvient à faire saisir à ses élèves, lorsqu'il en arrive à l'histoire du traité de Francfort, l'importance d'un milliard.

— Nous avons dû, leur dit-il, payer aux Prussiens cinq milliards.

« Savez-vous ce que c'est qu'un milliard ? »

« Qui, parmi vous, a déjà vécu un milliard de minutes ? »

(Tous les élèves lèvent la main.)

« Eh bien, mes amis ! supposons que depuis la naissance de Jésus-Christ, chaque minute, nuit et jour, nous ayons jeté une pièce de cinq francs aux Prussiens, nous n'aurions été quittes qu'en 1902 ! — 1902 ans ! — et vous avez dix ans ! et vous croyez avoir vécu un milliard de minutes ! »

La comparaison est réellement frappante.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le combat de Ksiba

On sait que la colonne Mangin est rentrée dans la soirée du 8, à Sidi-Ben-Daoud, pour assurer l'évacuation des blessés et le ravitaillement des troupes, et que le colonel Mangin a jugé nécessaire de retourner à Ksiba, pour confirmer les résultats du combat du 8 et bien montrer aux dissidents qui étaient appuyés par les tribus de Chleuch, que nous entendons imposer nos volontés.

Le colonel Mangin est rentré le 11 à la casba des Tadla d'où il a télégraphié les détails de sa dernière opération.

Il résulte de son récit, que la colonne repartit le 10 juin pour la casba Ksiba, en vue de disperser les contingents rebelles qui s'étaient reformés en nombre plus considérable que le 8.

La colonne était divisée en trois groupes : l'avant-garde commandée par le lieutenant-colonel Mathieu ; le centre, sous les ordres du commandant Biérix, et l'arrière du convoi, commandé par le colonel Mangin.

Sous le feu d'un ennemi extrêmement acharné, la colonne escalada une falaise rocheuse qui environne Ksiba, bombardée les ruines, que l'ennemi avait réoccupées, et à 10 heures, enleva la position d'assaut.

On acheva la destruction de Ksiba par le feu.

Les troupes durent également prendre d'assaut les crêtes environnantes ; au cours des trois charges successives à la baïonnette qu'elles exécutèrent, leurs adversaires subirent des pertes considérables.

De notre côté, il y eut 45 tués, dont un officier, et 101 blessés ou contusionnés, dont 6 officiers.

La colonne quittait la région de Ksiba à midi. Elle campa dans la soirée du 10 au pied de la position sans être inquiétée par l'ennemi qui avait reçu une terrible leçon.

Les contingents ralliés des Tadla avaient combattu vaillamment auprès de nos troupes.

Dans la soirée, 600 cavaliers, partisans des Beni M'Tir, rejoignaient notre camp, ce qui démontrait la déroute complète de l'ennemi.

Au cours du combat, l'aviateur de La Morlaye a volé au-dessus de la colonne et de la casba de Ksiba,

puis il est rentré sans incident à la casba des Tadla.

Le général d'Espérey étudiera l'établissement d'une ligne de postes d'étapes, sans aucune idée d'extension des opérations vers le Sud ou le Sud-Est.

On ne tardera pas à connaître l'impression produite sur les indigènes dissidents, par les pertes subies par les Chleuch qui, jusqu'à présent, n'avaient pas conscience de notre force.

Election législative

(COMMERCY MEUSE)

Ont obtenu : MM. le docteur Thierry, républicain de gauche, 9.379 voix (élu) ; Hilaire, républicain de gauche, 6.156.

Il s'agissait de remplacer M. Grosdidier, élu sénateur.

La taxe des journaux

La commission du budget a décidé de rétablir dans la loi de finances un texte concernant la taxe des journaux et écrits périodiques, qui est ainsi conçu :

« Sont taxés comme imprimés ordinaires les journaux et écrits périodiques et leurs suppléments lorsque plus de la moitié est consacrée à des réclames ou annonces concernant une même entreprise industrielle ou commerciale ou un même produit. »

Le Sénat avait proposé de porter aux deux tiers la partie consacrée aux réclames ou annonces.

L'Envolée de Brindejone

L'aviateur Brindejone a quitté l'aérodrome de Varsovie dimanche matin, à 4 h. 48. Il a pris la direction de St-Petersbourg.

Il avait l'intention d'atterrir seulement à Vilna, pour prendre de l'essence.

L'aviateur Brindejone des Moulinais a atterri dimanche matin, à Vilna, salué par les ovations d'une foule nombreuse. Il est reparti, à 1 h. 30 vers St-Petersbourg.

L'aviateur français Brindejone des Moulinais, pilotant son monoplane, muni d'un moteur Gnome, a atterri à trois kilomètres de St-Petersbourg.

Brindejone a été ramené en triomphe à St-Petersbourg.

C'est la première fois qu'un aviateur, venant d'une nation étrangère atterrit dans la capitale russe.

Brindejone a été officiellement reçu, le soir par la municipalité.

La colonie française a ouvert une souscription pour lui remettre un objet d'art, en souvenir de son remarquable voyage.

Le retour du navire de Scott

Pour tenir la promesse qu'avant son départ le capitaine Scott avait faite aux habitants de Cardiff, c'est à ce port qu'au retour de l'expédition glorieuse et tragique le « Terra-Nova » est venu jeter l'ancre.

Aussitôt le petit navire signalé, plusieurs bâtiments partirent à sa rencontre. Sur le premier qui accosta le « Terra-Nova » se trouvait lady Scott, en grand deuil, qu'accompagnait un bambin de 3 ans, Peter, le fils de l'héroïque explorateur polaire. Quand la veuve et le fils de leur ancien chef mirent le pied à bord, tout l'équipage se découvrit, mais pas un hurra ne fut poussé.

La foule qui se pressait sur les quais resta elle aussi silencieuse, et la manifestation n'en fut pas moins impressionnante.

Le Conflit Balkanique

La médiation du Tsar

Le gouvernement russe considère comme satisfaisantes les réponses du tsar Ferdinand et du roi Pierre de Serbie. En conséquence, M. Sazonoff a invité les présidents du Conseil des quatre Etats alliés

à venir le plus tôt possible conférer à Saint-Petersbourg. Le ton énergique de la réponse du roi de Bulgarie au tsar cause à Vienne une satisfaction évidente, tout en accordant que l'arbitrage amènera une solution amiable du conflit.

On semble prévoir que le résultat mécontentera une au moins des parties intéressées et causera une scission durable entre les Slaves des Balkans.

Les journaux tirent, de cette réponse, des conclusions très diverses, mais l'opinion générale est que la Bulgarie prend dès maintenant une position si nette, que des concessions importantes ne peuvent venir que de la Serbie.

Les opinions extrêmes sont représentées par la « Reichspost » et par la « Zeit », qui se refusent systématiquement à croire à une crise et assurent qu'après une discussion laborieuse tout s'arrangera pour le plus grand profit de l'influence russe dans les Balkans.

L'assassinat du grand vizir

La police a cerné, dans le quartier de Dina-Yolou, à Stamboul, une maison dans laquelle se trouveraient un ou deux des individus inculpés de l'assassinat de Mahmoud Chevket pacha.

Les arrestations

Les arrestations continuent. On assure, dans les milieux renseignés, que toutes les personnes inculpées dans le complot, ont été arrêtées de sorte que la crainte d'autres attentats a disparu. Le capitaine Kiazim avait sur lui cinq cents livres. Le lieutenant Chevki, qui semble être le chef de la bande, en avait trois cents.

Petites Nouvelles

A Clermont Mme Jeanty, rentière, et ses deux petits enfants, les jeunes Chocard, une fillette âgée de treize ans, et un petit garçon de dix ans, ont été écrasés par le rapide de Calais. Les corps ont été affreusement mutilés.

La police de Cherbourg a arrêté le soldat Tinard, de l'infanterie coloniale, qui tua d'un coup de baïonnette le soldat Mistrel, du 36^e de ligne, pendant la nuit du 13 mai dernier. Le meurtrier va être transféré à Caen où le crime a été commis.

Un étudiant de Munich, nommé Vogel, frappé soudain de folie, maltraita sa vieille mère. Son père âgé de soixante-dix ans, voulut s'interposer. L'étudiant sortit alors un revolver et le déchargea à plusieurs reprises sur le vieillard, qui tomba raide mort. Le parricide a été arrêté.

La Chambre des députés de Prusse a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de l'empereur par un banquet, au cours duquel le comte de Schwerin-Löwitz, président de cette Assemblée, a prononcé une allocution.

On annonce la mort de M. Robert-Louis Carrier-Belleuse, peintre et sculpteur, chevalier de la Légion d'honneur. Il était né à Paris en juillet 1848, et était le fils du sculpteur mort en 1887. Le musée du Luxembourg a de lui une équipe de bitumiers.

La souscription ouverte par le « Rappel » pour couvrir les frais du procès de Couffoulex s'élève à 6.723 fr. 12.

Les soldats du 122^e d'infanterie à Rodez, poursuivis à la suite des derniers incidents, passeront devant le conseil de guerre du 16^e corps d'armée à Montpellier le 19 courant.

Une secousse de tremblement de terre, qui a duré quatre secondes, a été ressentie dans le sud de la Hongrie. Il n'y a pas eu de dommages.

CAUSERIE

Le Pari Mutuel et la Bienfaisance

Voici quelques précisions sur l'emploi des sommes provenant de la retenue de 8 pour 0/0 faite sur les paris aux courses. En vertu de différentes lois, 4/0/0 sont attribués aux sociétés de courses; 1/0/0 est réservé pour la distribution d'encouragements à l'élevage; 2/0/0 sont répartis aux œuvres de bienfaisance (1/3 par le Ministère de l'Intérieur aux hôpitaux seuls, 2/3 par les soins du Ministère de l'Agriculture, soit aux hospices, asiles ou hôpitaux, soit à des œuvres d'assistance privées si les malheureux y reçoivent gratuitement les soins nécessaires); en outre, un prélèvement de 1/0/0 est effectué, sur les champs de courses appartenant aux sociétés hippiques parisiennes et sur le champ de courses de Deauville seulement, pour subventionner les travaux d'adduction d'eau potable entrepris par les communes.

Il paraît intéressant de citer quelques chiffres que j'occuperai aujourd'hui que des allocations accordées aux œuvres de bienfaisance et aux travaux d'adduction d'eau qui montreront à la fois la progression des recettes du pari mutuel et, par une heureuse compensation, le nombre et l'importance des œuvres que la passion du jeu aux courses permet de doter et des travaux d'hygiène qu'elle facilite.

Le prélèvement de 2/0/0 (bienfaisance) a fourni, en 1892, 4.187.700 fr., à la première répartition; en 1894, 6.222.650 fr., en 1896 (subventions allouées par l'Agriculture et par l'Intérieur cumulées), 6.982.444 fr.; en 1899, 6.968.400 fr.; en 1901, 5.777.300 fr.; en 1906, 5.963.000 fr.; en 1908, 6.616.500 fr.; en 1909, 6.742.950 fr.; en 1910, 7.002.700 fr.; en 1911, 7.949.300 fr.; en 1912, 8.098.000 fr.; enfin, depuis le commencement de l'année 1913, les commissions spéciales instituées dans les deux ministères ont réparti 6.969.000 fr. Le nombre des établissements dotés a suivi parallèlement une marche ascendante; de 77 en 1892, il s'élève à 169 en 1897, à 180 en 1901, à 227 en 1906, à 262 en 1909, 280 en 1910, 298 en 1911, 299 en 1912. Près de 4.000 établissements ont ainsi reçu des allocations (2.478 par le ministère de l'Agriculture, 1.365 par le ministère de l'Intérieur).

Depuis le vote de la loi du 31 mars 1903, autorisant une retenue nouvelle de 1/0/0 pour subventionner les travaux d'adduction d'eau potable, le Ministère de l'Agriculture a distribué également dans cet objet des sommes chaque année plus considérables: en 1903, 1.070.506 fr. (pour 71 projets); en 1905, 3.074.814 fr. (241 projets); en 1907, 3.455.652 fr. (323 projets); en 1909, 3.919.300 fr. (381 projets); en 1910, 4.845.888 fr. (419 projets); en 1911 et 1912, 6.557.915 fr. (526 projets). Au total, 2.305 projets d'adduction d'eau potable, intéressant plus de 1.800 communes, ont ainsi bénéficié d'allocations.

Si l'on additionne les sommes réparties au double titre de la bienfaisance et de l'hygiène, depuis l'institution du pari mutuel, on arrive à un total dépassant 142 millions — exactement 142.452.996 fr. — soit une moyenne de six millions et demi par an.

De tels chiffres sont éloquentes. Il n'est pas inutile qu'on connaisse l'appoint précieux que procure au budget de l'assistance sociale un impôt subi de bonne grâce par ceux qui sacrifient à la passion du jeu. De nouveaux hôpitaux ont été

construits ou mieux agencés; nombre de communes dont les ressources étaient insuffisantes, ont pu, grâce à l'aide pécuniaire qu'on leur a donnée, faire exécuter des travaux qui leur ont évité les épidémies de fièvre typhoïde causées par l'impureté des eaux.

Ainsi a-t-on su du moins rendre profitable à la généralité un vice qui, il faut bien le reconnaître, est indéracinable.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Après la discussion générale

La Chambre a voté la clôture de la discussion générale du projet de loi de 3 ans; demain la discussion des contre-projets va commencer et nul ne peut dire quelle en sera l'issue.

La Chambre votera-t-elle le service de 3 ans ou de 30 mois? maintiendra-t-elle la classe sous les drapeaux pendant 1 an? Pour notre part, nous ne voyons pas encore les motifs qui obligent le Gouvernement à demander la prolongation du service militaire, et on ne peut que regretter la précipitation avec laquelle il impose de si lourdes charges au pays.

Sans doute, on répète qu'il y a nécessité de renforcer nos troupes de couverture et que telle est l'opinion des gens de métier.

Nous ne contestons pas la valeur des membres du Conseil supérieur de la guerre, mais à côté d'eux il y a des personnalités aussi compétentes qui ont donné un avis tout différent.

Oh! nous entendons bien les injures de la presse nationaliste pour qui est traître quiconque ne pense pas et ne dit pas comme elle; mais jusqu'à preuve du contraire, l'opinion des officiers attachés dans les bureaux de la guerre n'est pas supérieure à celle de ces officiers généraux, qui comme les généraux Percin et Pedoya, par exemple, affirment que la loi de 2 ans bien appliquée est suffisante pour assurer la défense du pays.

Mais ce que l'on n'avouait pas jusqu'à cette heure, serait-ce ce qui se passe là-bas au Maroc qui nous vaudrait ces mesures?

C'est ainsi, écrit un de nos confrères, qu'un journal quasiment officiel, déclare que nous avons en ce moment, dans notre nouveau protectorat, 74.000 hommes de troupes. Ce chiffre est inépuisable. M. Millès-Lacroix, rapporteur du budget au Sénat, a déclaré dans son rapport, établi d'après les indications fournies par le gouvernement, qu'il y avait au Maroc 63.804 hommes. En voilà déjà 10.000 de plus. D'où viennent-ils?

On a été plus loin qu'on ne l'avait prévu, indiqué au commencement de la campagne. La pénétration pacifique n'est plus qu'un mot: il faut lutter, et pour lutter, il faut des hommes, de l'argent.

Tous les jours, en effet, on apprend que de nombreux et très sanglants combats ont eu lieu: nous dit-on toute la vérité?

Mais à ce compte-là, s'il faut encore renforcer les troupes de couverture, regarnir les casernes que l'on vide, trois ans, comme le dit un de nos confrères, seront insuffisants: il faudra quatre ans, cinq ans, sept ans!

C'est alors que les bureaux de la guerre seront satisfaits.

Il est à souhaiter que la vérité soit enfin connue, et qu'on dise les

raisons exactes qui obligent le gouvernement à demander au pays des sacrifices énormes en hommes et en argent.

Des hommes, des généraux de haute valeur ont fait ressortir éloquemment dans le pays, dans les journaux et à la tribune du Parlement l'inutilité de ces efforts considérables; ces hommes-là ne sont pas des antipatriotes, des antimilitaristes, loin de là: leur avis vaut bien quelque chose!

L. B.

Contributions indirectes

M. Laborde, commis principal des Contributions indirectes à Treignac, est nommé en la même qualité à Gourdon.

M. de Monzie à Arcachon

Voyage d'étude

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, devait procéder, lundi, à une visite du bassin d'Arcachon.

M. de Monzie, venant des Sables-d'Olonne, est arrivé à Bordeaux, en gare St-Jean, lundi matin à 7 heures, accompagné de son chef de cabinet.

Il a été reçu, à sa descente du train, par M. Veyrier-Montagnères, conseiller général et maire d'Arcachon, et M. Régner, secrétaire général de la Gironde, représentant M. le Préfet.

Il a été reçu, à sa descente du train, par M. Veyrier-Montagnères, conseiller général et maire d'Arcachon, et M. Régner, secrétaire général de la Gironde, représentant M. le Préfet.

M. de Monzie est parti avec eux par le train de 7 h. 20 pour Arcachon où il est arrivé à 8 h. 40.

La matinée a été consacrée à la visite des parcs à huîtres du bassin. M. de Monzie s'est aussi rendu compte de l'état des passes.

Après avoir déjeuné chez M. Veyrier-Montagnères, M. de Monzie s'est rendu en automobile à La Teste et à Gujan-Mestras. De là, il est parti en bateau pour Andernos, et est entré ensuite en automobile à Bordeaux.

A 10 h. 15, M. de Monzie a pris l'express de Paris.

Cette visite à Arcachon, n'ayant aucun caractère officiel, et consistant uniquement en un voyage d'études, aucune réception n'a eu lieu.

Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves du Collège des jeunes filles et du Lycée Gambetta, aura lieu le 13 juillet 1913.

Caisse de retraites

Voici les termes du décret autorisant la création d'une caisse de retraites en faveur des salariés municipaux, de la ville de Cahors: Le Président de la République française.

Sur la proposition du ministre du travail et de la prévoyance sociale, du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

Vu la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et notamment les paragraphes 3 et 4 de l'article 10 de ladite loi;

Les délibérations de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Cahors en date des 24 et 26 mai 1910 et 5 novembre 1912;

Les délibérations de la commission administrative de l'hospice de Cahors en date des 20 mai 1910, 30 août et 3 septembre 1912;

Les délibérations du conseil municipal de Cahors en date des 27 avril 1910 et 4 octobre 1912;

Les propositions du préfet du Lot et les autres pièces de l'affaire.

Décret:

Art. 1^{er}. — Est autorisée, sous les conditions fixées dans les articles ci-après, la création à Cahors d'une caisse de retraites en faveur des salariés communaux et des établisse-

ments hospitaliers qui sera régie conformément aux statuts ci-annexés.

En conséquence, les bénéficiaires de la caisse sont soustraits au régime de la loi du 5 avril 1910.

Art. 2. — Les bénéficiaires de la caisse quittant, pour un motif quelconque, même par suite de démission ou de destitution, le service de la commune ou des hospices sans avoir acquis des droits à pension, ont droit, pour la période de temps pendant laquelle leur traitement annuel n'a pas excédé 3.000 fr., à la liquidation à leur profit d'une réserve mathématique égale à celle qu'ils auraient acquise s'ils avaient été placés sous le régime de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes depuis le 3 juillet 1910 ou depuis leur entrée au service de la commune ou des hospices, si celle-ci est postérieure à cette date.

La réserve mathématique, imputée sur les fonds du budget communal ou du budget des hospices, représente la somme qu'eût produite, pendant la période indiquée au paragraphe précédent, la capitalisation des versements obligatoires annuels prévus par le troisième alinéa de l'article 2 de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, augmentés des contributions patronales correspondantes.

Elle est calculée d'après les tarifs de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse en vigueur au moment où le salarié quitte le service de la commune ou des hospices et en supposant que les versements des intéressés et les contributions de la commune ou des hospices ont été effectués à capital aliéné. Le capital ainsi constitué est versé à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et porté au compte ouvert au nom de l'intéressé à la section spéciale relative aux opérations afférentes à la loi du 5 avril 1910.

Art. 3. — La situation financière de la caisse de retraites devra être soumise, tous les cinq ans, au ministre de l'intérieur.

Art. 4. — Les ministres du travail et de la prévoyance sociale, des finances et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Brevet élémentaire

Lundi ont eu lieu les examens du Brevet élémentaire pour les garçons.

96 aspirants ont pris part à ces examens: 48 ont été déclarés admissibles. Ce sont: MM. Bastit, Baune, Berré, Bertrand, Bigot, Bordes Maurice, Cadiergues, Calmettes, Cambon, Cantuel, Certain, Chabannes, Chapon, Cournod, Dabaux, Farges, Faure, Fenouil, Flamary, Galtier Eugène, Guilhem, Jouclas, Laborie, Lacassagne, Lacoste, Lafon, Lalanne, Laparra, Laporte, Laroumanie, Lavernhe, Lescale, Lescuré, Longpech, Malet, Marabelle, Michel, Mirabel, Moltaz, Pradelle, Pujols, Rougier, Rouquette, Salvat, Sénac, Teyssandier, Toulzac, Vaysses.

Les examens continuent.

Au Salon

Dans la France de Bordeaux du 17 juin, M. Georges Beaume publie une chronique sur « le Sud-Ouest au Salon » d'où nous extrayons le passage suivant qui a trait à une œuvre sur « la Vallée du Lot »:

D'un peintre de Bordeaux, Lailhaca, voici une œuvre qui a quelque chose de farouche dans sa nudité: « la Vallée du Lot ». Des traits puissants allongent en larges énormes des collines aux vagues crêtes: au premier plan, sur un socle de rocher gris, qui hérissé deux pins au feuillage en panache, un vieux château massif, qui devient une ruine, surveille encore la vallée d'aspect tragique. Le ciel s'empli d'un vent grincheux, ébrouant les champs de pierres que brunit la menace du soir, tandis qu'en bas l'eau bleuâtre du

Lot s'écoule doucement vers une cité qu'on devine dans un lointain d'argent... Ce n'est pas ainsi que j'ai vu le Quercy, mon Quercy bleu parfois, rose le plus souvent, doré par les rayons du soleil. N'importe. La page de Lailhaca donne l'impression d'un paysage épris de solitude, et où la pensée se concentre jalousement sur elle-même.

Dépôt de remonte

Le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac procédera à ses opérations à Figeac le mercredi 2 juillet, à 13 heures, devant la gare.

Assistance publique

L'Officiel publie la statistique relative au mouvement de la population des enfants protégés en 1910. Voici pour le Lot les résultats de cette statistique:

	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Nombre d'enfants au 1 ^{er} janvier 1910.....	307	
Admis au cours de l'année 1910.....	181	
Total.....	488	
Sortis du service.....	217	
Restants au 31 décembre 1910.....	271	

Répartition des enfants protégés au point de vue de l'état civil: légitimes, 426; illégitimes, 62; total 488.

La proportion des enfants protégés originaires du département du Lot, où ils étaient placés, était de 356; du département de la Seine, 101; des autres départements, 31.

La mortalité des enfants protégés a été de 5,33 0/0, soit de 26 décès.

Dans le Lot, le nombre des médecins-inspecteurs a été en 1910 de 25; le nombre de rapports produits a été de 26; le nombre de visites effectuées a été de 2510; le nombre d'enfants visités a été de 359.

Classe 1889

Le banquet de la classe 1889 a eu lieu samedi soir, sous la présidence du camarade de la classe M. Darquier, maire de Cahors.

40 convives assistaient à cette fête de la camaraderie et ont fait honneur au délicieux menu qui leur fut servi à l'hôtel du Midi.

Les éloges les plus sincères furent adressés au maître d'hôtel M. Blanchès, qui avait bien fait les choses, comme d'habitude.

Au dessert, un souvenir a été remis à M. Darquier à l'occasion de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, puis des toasts éloquentes, patriotiques ont été portés.

La soirée s'est terminée dans les salons du grand Café de Bordeaux où monologues et chansons ont été égayés tard dans la soirée en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Empoisonnement de rivière

Le ruisseau de Vers, si poissonneux, a été empoisonné, dans la nuit de samedi à dimanche, sur une distance de 500 mètres et en aval du pont Descoudet.

Les braconniers ne conservent vraiment aucune retenue et croient pouvoir jouir d'une impunité relative; en cela ils se trompent, car si l'on parvient à découvrir l'identité des auteurs du délit, que l'on croit déjà connaître, ils seront poursuivis, sans doute, avec la dernière sévérité. Autant, en effet, il est compréhensible que l'on se montre tolérant envers les propriétaires riverains qui pêchent pour leur agrément, autant il est nécessaire de se montrer sévère envers les empoisonneurs de rivières qui dépeuplent tout un ruisseau.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le sieur L..., qui voyageait avec un billet périmé. L... sera poursuivi devant le tribunal correctionnel.

Chemin de fer d'Orléans

En vue d'améliorer les relations directes de Bordeaux et Toulouze avec les stations thermales d'Auvergne et Clermont-Ferrand, la Compagnie d'Orléans rétablira à partir du 1^{er} juin les trains express de nuit (toutes classes) créés l'an dernier entre Brive et Ussel et mettra en marche à partir de la même date, au lieu du 1^{er} juillet, les trains express de jour circulant pendant l'été entre Périgueux et Ussel, Brive et Périgueux.

L'horaire de ces trains est réglé comme ci-après:

	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Bordeaux-St-Jean. dép.	6.32	—
Bordeaux-Bastide. dép.	—	22.48
Libourne..... dép.	7.07	23.22
Périgueux..... dép.	8.38	4.07
Brive..... arr.	10.06	2.37
Toulouse..... dép.	—	23.37
Montauban..... dép.	—	0.30
Cahors..... dép.	—	1.30
Brive..... arr.	—	3.01
Brive..... dép.	10.15	3.11
Tulle..... dép.	10.50	3.48
Ussel..... arr.	12.58	5.39
La Bourboule..... arr.	15.21	7.56
Le Mont-Dore..... arr.	15.41	8.15
Clermont..... arr.	16.41	9.27

	Omnibus 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Clermont..... dép.	11.02	18.40
Le Mont-Dore..... dép.	12.15	20.41
La Bourboule..... dép.	12.36	20.58
Ussel..... dép.	15.03	23.00
Tulle..... dép.	17.27	1.03
Brive..... arr.	18.03	1.36
Brive..... dép.	18.42	2.33
Cahors..... arr.	—	4.03
Montauban..... arr.	—	5.07
Toulouse..... arr.	0.23	6.00

	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cl.
Brive..... dép.	18.28	1.46
Périgueux..... arr.	20.09	3.28
Libourne..... arr.	22.00	5.15
Bordeaux-Bastide. arr.	22.11	5.53
Bordeaux-St-Jean. arr.	22.35	6.35

(*) Avec changement de voiture à Coutras.
(*) Voitures directes en toutes classes de Bordeaux à Clermont (trajet en 10 h. 09) et de Bordeaux au Mont-Dore (trajet en 9 h. 09).
(*) Voitures directes de toutes classes entre Bordeaux et Clermont (trajet en 10 h. 39) et en 1^{er} et 2^e classes de Bordeaux au Mont-Dore (trajet en 9 h. 27).
(*) Voitures directes de toutes classes entre Clermont et Bordeaux (trajet en 11 h. 09) et du Mont-Dore à Bordeaux (trajet en 9 h. 36).
(*) Voitures directes de toutes classes entre Clermont et Bordeaux (trajet en 11 h. 13) et en 1^{er} et 2^e classes du Mont-Dore à Bordeaux (trajet en 9 h. 12).
(*) A partir du 1^{er} juillet, un service automobile sera établi entre le Mont-Dore et St-Nectaire en correspondance avec ce train.

Situation agricole

L'Officiel publie l'état des cultures au 1^{er} juin 1913 dans le Lot:

Mais: superficie: 23.100 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Pommes de terre: superficie: 20.300 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Topinambours: superficie: 1.200 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Betteraves: superficie: 5.300 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Prairies artificielles: superficie: 21.150 hectares. Etat des cultures, très bon.

Prairies temporaires: superficie: 1.300 hectares. Etat des cultures, très bon.

Fourrages verts: superficie: 4.280 hectares. Etat des cultures, bon.

Prés naturels: superficie: 33.400 hectares. Etat des cultures, très bon.

Herbages: superficie: 12.100 hectares. Etat des cultures, bon.

Vignes: superficie: 25.830 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Lin: superficie: 42 hectares. Etat des cultures, bon.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XIII

Suite de la seconde idée de Gontran

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne sache par expérience ce que c'est qu'un déjeuner de garçons.

Plus d'une fois, dans de précédents ouvrages, nous avons décrit nous-même quelques-unes de ces réunions joyeuses jusqu'à la folie, où la raison disparaît à mesure que les flacons se succèdent, et où, presque toujours, les convives se grisent plus encore avec leurs paroles qu'avec les vins capiteux.

Il nous semble donc parfaitement inutile de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs.

Nous trouvons à nous abstenir un double avantage.

D'abord celui de faire acte de probi-

été littéraire en ne saisissant point avec empressement l'occasion de nous copier nous-même, ainsi qu'hélas! nous l'avons fait plus d'une fois jadis... Ceci soit dit en toute humilité et avec une parfaite contrition.

Le second bénéfice de notre abstinence est de nous permettre de rester dans le vif de notre récit, et par conséquent d'éviter un très sérieux ralentissement d'intérêt.

Nous allons donc laisser s'écouler un intervalle de quatre ou cinq heures, et nous ne rentrerons dans le salon de Loustalot qu'au moment où le repas venait de s'achever.

La table offrait, à très peu de choses près, le coup d'œil d'une ville prise d'assaut et saccagée par une soldatesque effrénée.

Des bouteilles renversées, des flacons répandant leur contenu sur la nappe, gisaient à côté des plats de dessert mis au pillage.

Au milieu de tous ces débris se voyait une grande coupe pleine de cigares.

Une fumée épaisse remplissait le salon et ne parvenait qu'à grand-peine à s'échapper par les fenêtres entrouvertes.

Quelques-uns des convives se trouvaient dans cet état plein de béatitude de qui est l'un des degrés de l'ivresse. Ceux-là, pareils à des Chinois fumeurs d'opium, s'absorbaient dans une muette extase, et, renversés sur

le dossier de leur siège, les bras pendants, le cigare aux dents, ne songeant à rien, si ce n'est au bien-être matériel qu'ils ressentaient, suivaient d'un œil ravi les volutes de fumée bleuâtre qui s'exhalait de leurs lèvres et qui tourbillonnaient longuement avant de s'aller confondre avec les vapeurs odorantes amoncelées au plafond.

D'autres, plus bruyants, et chez lesquels l'excitation du vin développait outre mesure la verve provençale, parlaient sans cesse, sans s'inquiéter d'être entendus, et sans ambitionner de réponse.

Le bruit de leurs voix semblait la musique la plus charmante et la plus joyeuse.

D'autres, enfin, chantaient avec une satisfaction intime sans mélange des refrains érotiques ou bachiques. Parmi tous les hommes assis autour de cette table trop hospitalière, deux seulement n'avaient rien perdu de leur sang-froid.

C'étaient le baron de Polart et Gontran de Presles.

L'un comme l'autre s'étaient ménagés pendant toute la durée du repas.

Seulement M. de Polart assistait en souriant aux extravagances de ses amis, tandis que Gontran, jouant une habile comédie dans un but inconnu, feignait d'être le plus complètement ivre de tous les jeunes gens et se livrait à toutes sortes de démonstra-

tions tapageuses afin d'attirer sur lui l'attention.

Parfois le baron lui jetait à la dérobée un regard d'une expression douteuse, et haussait imperceptiblement les épaules, lorsque quelque bizarre excentricité du jeune homme faisait naître une hilarité générale.

Gontran, tout à son rôle, ne s'apercevait point de cette surveillance occulte exercée sur lui par l'amphitryon.

— Messieurs, dit tout à coup ce dernier, je demande à faire une proposition.

Les clameurs, les propos interrompus, les chansons, s'éteignirent aussitôt.

Le baron poursuivit:

— Ne vous semble-t-il pas que nous perdons un temps qui pourrait être mieux employé?

Personne ne répondit.

La presque totalité des convives se trouvait parfaitement satisfaite de l'emploi du temps. D'ailleurs, pour se former une opinion quelconque il fallait réfléchir, et les têtes les plus solides étaient en ce moment fort peu capables de réflexion.

— Je propose une partie de lansquenets... — continua M. de Polart.

Chanvre : superficie : 55 hectares. Etat des cultures, bon.
Tabac : superficie : 2.080 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Tribunal correctionnel

Audience du 16 Juin

CHASSE

Un chasseur impénitent n'a tenu aucun compte de l'arrêté de clôture de la chasse.
50 fr. d'amende.

VOL

Une femme C..., de Lherm, a volé 50 fr. à une de ses voisines.
Elle est condamnée à 8 jours de prison.
Défenseur : M^e Tassart.

OUTRAGES

Un sieur Fournié, roulier aux Junies, a refusé de s'arrêter et de livrer son nom au maréchal des logis de Luzech qui voulait verbaliser contre lui. Il l'aurait même injectivé.
Après l'audition des témoins et plaidoiries, le Tribunal met l'affaire en délibéré.
Défenseur : M^e Lacaze.

Théâtre de Cahors

C'est le samedi 21 juin au théâtre municipal qu'aura lieu la représentation de gala et de famille de la Tournée Montal-Régnier avec le dernier succès parisien :

La Gosse

Ce chef-d'œuvre possède des scènes dramatiques d'un intérêt puissant, et des scènes comiques du plus grand effet.

Ce spectacle se recommande aux familles ; les plus grands comme les plus petits applaudiront le cinquième tableau : *La Vision*, avec la prière de l'enfant.

Cette pièce est un immense succès pour les auteurs, et surtout pour leurs admirables interprètes, en têtes desquels il faut citer M. Montal, M^{me} Régnier, la petite Suzanne Lebrun dans le rôle écrasant de Paulette, et M. Bréval dans le double rôle tout à fait comique de l'agent et du brigadier Boule.
Vu l'importance du spectacle, rideau à 8 h. 1/2 très précises.

Arrondissement de Cahors

Nuzéjols

Requête à la Compagnie d'Orléans. — On nous annonce que les maires des communes de Boissières et de Nuzéjols ont adressé une demande à M. le directeur de la Compagnie d'Orléans en vue d'obtenir un arrêt de trains sur la ligne de Cahors à Brive, au point dit : Pont de Boissières.

Blars

Délégations cantonales. — Le Conseil départemental de l'enseignement primaire a nommé dans ses séances des 8 février et 24 mai 1913 les délégués cantonaux.

Voici ceux du canton de Lauzès : MM. Peyrichou notaire, conseiller général ; Cabrerets, Sauliac, Orniac, Blars.

Dujol conseiller d'arrondissement ; St-Cernin, Cras, Nadillac, St-Martin-de-Vers, Snaillac.

Vidal, instituteur honoraire ; Sabadel, Lauzès, Lentillac.

Promilhanes

Concession de matériel scolaire. — Une concession de matériel scolaire comprenant des cartes et des tableaux, destinés à rendre l'enseignement plus concret, a été accordée aux écoles publiques de notre commune par le ministère de l'instruction publique.

Anglars-Juillac

Bureau de Bienfaisance. — La commission administrative s'est réunie dimanche, sous la présidence de M. Chapt-Adelad, maire.

MM. Maurel, Laforgue, Lacoste et Cantagrel assistaient à la séance.
La commission approuve l'état des recettes et dépenses de l'exercice 1912, qui a été soumis à son examen.

Elle fixe ensuite la quantité de pain qui sera distribuée aux indigents de la commune pendant l'année 1913.

Sur la proposition du président, des secours en argent s'élevant à 10 francs, seront distribués à deux indigents des plus nécessiteux.

Saint-Matré

Résultat des courses de bicyclettes. — 1^{er} Souillac, de St-Cyprien ; 2^e Bord, de Montcuq ; 3^e Aly, de Montcuq.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Combattants de 1870-71. — Dans sa séance de samedi dernier, la commission de cette Société de secours mutuels a, d'accord avec M. le maire de Figeac, décidé que la remise solennelle de la médaille commémorative de la guerre franco-allemande aurait lieu le dimanche 13 juillet prochain.

A midi, banquet sous la présidence de M. le docteur Fernand Pézet. Assisteront à ce banquet nos deux représentants au Sénat et à la Chambre des députés, MM. Loubet et Bécays.

La remise de la médaille sera faite par un officier supérieur.

Les ayants-droits à la médaille, de Figeac ou de l'arrondissement, n'appartenant pas à la Société et qui désireraient prendre part au banquet, sont priés de se faire inscrire sans retard soit chez M. Antony Certes, trésorier, soit chez M. Verdier, secrétaire.

Vols de bicyclettes. — Sur mandat d'arrêt décerné par le parquet, la gendarmerie recherche le nommé L. L..., 25 ans, originaire de la commune de Saint-Cirgues, inculpé de vols de bicyclettes, tant à Bagnac qu'à Viézac.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 14 juin : pas d'affaires inscrites au rôle.

Le tribunal reçoit la prestation de serment de M. Corn, vétérinaire, nommé juge suppléant de la justice de paix de Saint-Céré.

Acte de courage. — Dans l'après-midi de samedi, jour de marché, un âne, attelé à un petit char, sur lequel se trouvait une dame infirme, rendu furieux par le bruit d'une corne d'auto, s'est emballé sur le quai Legendre, en face le palais de justice.

Grâce au courage et au sang-froid de M. Tandy, garçon d'écurie à l'hôtel David, l'animal a pu être maîtrisé.

Nos félicitations à ce courageux citoyen.

Saint-Félix

Encore un cambriolage. — Samedi dernier, 14 courant, un malfaiteur s'est introduit, vers une heure de l'après-midi, alors que la maison était déserte, chez M. Henri Carreyrou, du Puech.

Après avoir essayé de forcer la porte de la maison, il est entré par la porte de la grange, en effectuant une pesée avec un couple de charrie. Il a forcé successivement cinq serrures et s'est emparé d'une somme de 153 francs, d'un fusil à piston, d'un rasoir, d'un chapeau, d'une chemise, d'un pâté froid, de plusieurs saucissons, d'un pain, d'un litre d'eau-de-vie, etc., c'est-à-dire de quoi pouvoir se nourrir pendant plusieurs jours sans se montrer.

La gendarmerie, avertie dimanche matin, est venue aussitôt à St-Félix procéder à une enquête.

Saint-Sulpice

Concours de tir. — Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de M. Folguères, le sympathique maire de Marcihac, le Conseil municipal de cette commune vient d'offrir un prix destiné à être donné comme récompense, dimanche prochain, 22 juin, au concours de tir, organisé par la Société « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice ».

Le Conseil municipal de notre commune en a offert un également.

Au nom de la Société de tir, nous leur disons : Merci. D

Boussac

Carnet blanc. — Nous apprenons le mariage de Mlle Lucie Sudres, bonne chez M. Pégourié, notaire à Gréalou, avec M. Firmin Viézac, métayer de M. Laroche au village de Mandens.

Aux futurs époux, nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur.

Brengues

Délégués cantonaux. — Ont été nommés délégués cantonaux du canton de Livernon.

MM. Besombes, conseiller d'arrondissement, pour Sonac, St-Simon, Issepts, Reyrevignes.

Pons, maire d'Espédaillac, pour Quissac et Espédaillac.

Vaissière, notaire ; Assier, Cambes, Boussac.

Maurel, ancien instituteur à Livernon ; Espagnac-Ste-Eulalie, Corn, Brengues.

Pégourié, conseiller municipal à Durbans ; Durbans, Flaujac, Reilhac, Delpon, maire à Livernon ; Livernon, Grèzes.

Espagnac-Ste-Eulalie

Biens communaux. — Le conseil municipal de la commune d'Espagnac-Ste-Eulalie avait demandé dans une séance du 14 mars 1912, l'autorisation de vendre le communal dit « Les Vacans ».

M. le Préfet désigna le dévoué maire de Corn, M. Emile Labanhe, comme commissaire-enquêteur.

Dans son rapport ce dernier conclut qu'à la suite de l'enquête qu'il avait faite le 2 juin 1912, on pouvait donner un avis favorable.

Cette question qui préoccupait depuis longtemps les habitants des 2 sections est sur le point de se terminer ; la vente des « Vacans » ayant été fixée par M. le Préfet au 29 juin prochain.

Corn

Hyménée. — Dans quelques jours sera célébré le mariage de M. Land Benjamin de Théminettes, avec Mlle Marie Eugénie Marcelle Pézet de Mas de Ménage, commune de Corn.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux avec nos sincères félicitations.

Mayrinhac-Lentour

Délégations cantonales. — Le conseil départemental de l'enseignement primaire a nommé délégués, pour le canton de Saint-Céré, les personnes désignées ci-après :

MM. Doucet, conseiller d'arrondissement à St-Céré ;

Roudayre, maire de Mayrinhac-Lentour ;

Bastit, maire de Latouille-Lentillac.

Nos meilleures félicitations aux trois délégués, qui sont tous des amis de l'école laïque et de bons républicains.

Edilité. — Le conseil municipal de Mayrinhac-Lentour est convoqué pour dimanche prochain 22 juin.

Ordre du jour : Session budgétaire. — Projet d'adduction d'eau potable.

St-Médard-de-Presque

Construction d'un groupe scolaire. — On nous annonce que le projet de construction du groupe scolaire de St-Jean-Lagueste vient d'être approuvé par M. le Ministre de l'instruction publique. Le devis s'élève à la somme de 25.000 fr. Sur cette somme l'Etat a alloué à la commune une subvention de 14.250 francs.

L'adjudication aura lieu à la Sous-Préfecture de Figeac le 28 juin.

Les habitants de la Section de Saint-Jean-Lagueste doivent être satisfaits. Nous adressons à ce sujet à MM. Blanc et Turenne, conseillers municipaux, nos plus vives félicitations pour leur intelligente initiative et pour la ténacité avec laquelle ils ont défendu les intérêts de leurs électeurs républicains.

Nos sincères remerciements à MM. Murat, conseiller général, Bécays, député, Loubet, sénateur, qui ont appuyé les revendications communales auprès des pouvoirs publics.

Saint-Céré

Mort subite. — Samedi vers dix heures, du matin, M. Victor Lafon, concierge de la mairie et tambour de ville, âgé de 63 ans, est mort subitement, succombant à une maladie de cœur qui s'était déclarée depuis quelques jours à peine.

Sa femme qui s'était absentée un instant du logis trouva à son retour, son mari inanimé sur son lit.

Le défunt était conciergé à la mairie depuis vingt-sept ans. C'était un homme très serviable et d'un caractère enjoué, jouissant des sympathies de la population tout entière.

A sa veuve, à son fils et à sa fille, nous adressons, en cette pénible circonstance, nos très sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La fête d'aviation. — L'aviateur Cavellier est arrivé vendredi matin à Gourdon, pour s'entretenir définitivement avec le comité des fêtes. Le choix de l'aviateur s'est fixé sur une prairie à proximité de la ville.

Tous les détails de la fête ont été réglés et on peut compter sur une séance pleine d'intérêt.

Le 29 juin, Cavellier pilotera un monoplane Deperdussin, moteur Leroux.

Prochaine foire. — La prochaine foire de Gourdon aura lieu le samedi 28 juin, au lieu du lundi 30.

Gramat

Trophée du Lot. — L'éliminatoire du canton de Gramat se courra le 29 juin et comprendra le canton de Labastide-Murat.

Les engagements seront ouverts à partir du 16 juin chez M. Valat, cycles à Gramat, qui mettra à la disposition des coureurs qui en feront la demande le règlement de cette épreuve.

Les engagements seront clos irrévocablement le 21 juin au soir.

En voici le trajet. Départ à 14 h. 30 (2 h. 30) devant le Magasin de M. Valat, cycles à Gramat et suivra l'itinéraire suivant : Gramat, Lavergne, Mayrinhac-Lentour, Aynac-Lacapelle-Marival, Le Bourg, Rudelle, Théminettes, l'Hôpital, Issendouls, Gramat.

Arrivée devant le magasin de M. Valat, cycles, soit environ 50 kilomètres ; contrôle volant à Mayrinhac-Lentour, contrôle fixe, avec signatur à Lacapelle-Marival grand café Glacier.

Les prix attribués aux vainqueurs sont les suivants :

1^{er} Prix. Une montre or et argent, valeur 50 francs ;

2^e Prix. Une montre argent valeur 30 fr. ;

3^e Prix. Un revolver, valeur 25 fr. ;

4^e Prix. Une lanterne acétylène luxe.

Que les fervents de la pédale des deux cantons préparent leur succès par un sérieux entraînement. On assure à cette épreuve une réussite parfaite, du reste avec une belle organisation il ne peut en être autrement.

Les trois premiers arrivés seront qualifiés pour la finale.

Chronique agricole

Une enquête sur le métayage

Une grande enquête a été ouverte l'année dernière sur le métayage par la Société des Agriculteurs de France. D'après un rapport très documenté que M. de Limay vient de présenter à cette Société, on peut conclure des renseignements parvenus de quarante départements, que les attaques, dirigées depuis quelque temps contre ce mode d'exploitation, ne sont nullement justifiées. Partout, on constate une amélioration sensible du sort des métayers et d'utiles modifications dans les baux, résultant des progrès de l'agriculture.

Le système du colonaire partiaire, dont M. de Limay a exposé l'économie d'une façon très complète, tend, d'ailleurs, à se maintenir en France. Il a permis d'accomplir des progrès considérables, notamment en ce qui concerne l'élevage du bétail.

Toutefois, a-t-il dit, il serait à souhaiter que les baux aient une plus longue durée, égale, autant que possible, à celle de l'assolement. Le partage des gains et des dépenses pourrait souvent se faire aussi d'une manière plus équitable. Si l'indemnité au métayer sortant n'est pas à recommander, il y aurait lieu, néanmoins, que des conventions spéciales interviennent en cas de travaux extraordinaires.

Le rapport fait remarquer que ce n'est pas tant par une réglementation légale que par l'initiative privée que l'on parviendra à améliorer le métayage, qui doit être considéré comme un des moyens les plus sûrs de maintenir la paix sociale dans les campagnes.

Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée des Agriculteurs de France a renouvelé le vœu relatif aux modifications à introduire dans les baux émis par elle dans sa session de 1890.

Traitement des arbres fruitiers par la bouillie sulfocalcique

Tous nos arbres fruitiers (pommier, poirier, cerisier, pêcher, etc.) sont atteints par de nombreuses maladies cryptogamiques.

Ces maladies qui se développent les unes sur les feuilles ou les rameaux, les autres sur les fruits, causent, chaque année, de grandes pertes à notre agriculture nationale. Les cultivateurs ont donc le plus grand intérêt à lutter énergiquement contre elles, par tous les moyens dont ils disposent.

Bien des traitements ont été préconisés, mais ils sont plus ou moins compliqués et généralement coûteux. Cependant, l'un d'eux est d'une telle simplicité, si facile à mettre en pratique, si économique, que nous croyons bon de le signaler aux agriculteurs et aux horticulteurs. Nous voulons parler de la bouillie sulfocalcique.

Cette bouillie a été recommandée, pour la première fois, par le distingué W. Scott, phytopathologiste américain très connu. Sa préparation était obtenue par l'addition, dans de l'eau bouillante, d'un mélange, à parties égales, de chaux et de soufre.

Les expériences entreprises en France ayant montré que la proportion de soufre donnée par W. Scott était insuffisante, la formule indiquée par ce savant a été quelque peu modifiée. A l'heure actuelle, il est reconnu que les meilleurs effets sont produits par le mélange suivant :

Soufre en poudre... 3 kilos
Chaux vive... 2 kilos
Eau... 100 litres

Voici maintenant la marche la plus pratique à suivre pour la préparation de la bouillie :

Dans un tonneau défoncé ou dans un cuveau quelconque, on jette la chaux vive sur laquelle on verse ensuite quelques litres d'eau bouillante. La chaux commence alors à fuser et, après quelques minutes, elle donne naissance à une forte effervescence dégageant beaucoup de chaleur. A ce moment, on incorpore les 3 kilos de soufre à la masse que l'on agite aussitôt avec un bâton.

La chaux absorbe rapidement une bonne partie de l'eau rendant ainsi le mélange moins fluide. Pour maintenir ce dernier dans un état facile à remuer, un aide verse, durant le brassage, de l'eau froide par petites quantités.

Pour s'éteindre, la chaux vive met environ dix minutes, temps pendant lequel on doit constamment agiter la solution qui, de cette façon, acquiert une composition bien homogène.

L'opération terminée, on complète le volume de la liqueur à 100 litres, par l'addition d'eau froide.

La chaleur produite par l'extinction de la chaux fait subir au soufre une modification physique importante en le divisant à l'extrême, pour le transformer en particules d'une très grande finesse, agrégées par des molécules de chaux les maintenant en suspension au sein du liquide. De plus, la chaux prend une consistance gélatineuse communiquant une grande adhérence à la solution.

Pour éviter l'obstruction des pulvérisateurs employés à appliquer la bouillie, celle-ci est filtrée à travers une toile dans un deuxième cuveau bien propre.

La bouillie sulfocalcique peut être utilisée avantageusement pour le traitement de la cloque du pêcher et du prunier, du blanc du meunier du pêcher, de la tavelure formant les crevasses des poires et des pommes, de la pourriture grise des fruits, de la cribrure des feuilles du cerisier.

Pour enrayer le développement de ces maladies dues à des champignons parasites, microscopiques, plusieurs

applications de bouillie sulfocalcique sont nécessaires. La première pulvérisation doit avoir lieu quelques jours avant la floraison, la deuxième au moment où les pétales tombent sur le sol, la troisième, quatre semaines après la chute des fleurs. Enfin, si une quatrième opération devenait urgente, chose assez rare, d'ailleurs, on l'effectuait deux mois environ après la fructification.

En général, les arbres traités deviennent plus vigoureux, leur végétation est beaucoup plus active, leurs feuilles et leurs rameaux sont plus sains et plus verts.

Nous avons, dans le courant de l'année 1912, fait plusieurs essais avec la bouillie sulfocalcique sur diverses essences fruitières et, dans un très prochain article, nous donnerons les résultats que nous avons obtenus.

J. BRICAUD,
Professeur d'agriculture.

Bibliographie

Savez-vous « Comment Paris a reçu les chefs d'Etat ? » Apprenez-en dans *Mon Dimanche* le somptueux détail, rien n'est plus distrayant. Et lisez dans le même numéro cette page délicate qui au cœur de chacun de nous, trouvera un écho : « Portraits de famille », par Théodore de Banville. N'oubliez pas, dans le même numéro, « Les Ouvreaux », exquise fantaisie, et lisez avec l'attention qu'un pareil sujet commande impérieusement « Les plus noirs de nos soldats ».

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivent Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille.

Mon Dimanche paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratuit et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpain, Paris (XIII^e).

LETTRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

JOACHIM MURAT

(1767-1815)

Publiés par S. A. le Prince Murat. — VII, Royaume de Naples (15 juillet 1808-1^{er} février 1809).

Le septième volume des papiers concernant Murat met en évidence les différences qui séparent son administration de celle de son prédécesseur dans le royaume de Naples. Un trait caractéristique ressort de l'examen des documents produits, c'est l'affirmation constante des sentiments désintéressés qui portaient le beau-frère de Napoléon à regretter, sur le trône, d'être tenu éloigné des champs de bataille où s'achevait l'épopée et, d'autre part, le vif souci de ne pas devenir, dans l'accomplissement de ses devoirs royaux, comme il l'a écrit non sans une noble fierté, un simple préfet. On voit, dans sa correspondance officielle et familiale, qu'il suit en frémissant d'impatience les glorieuses étapes de la campagne d'Autriche : Thann, Landshut, Eckmühl, Ratisbonne, Essling, Wagram. Pendant ce temps, il s'associe à la politique maladroite de l'Empereur avec Miollis, essaye de procéder à une réorganisation de l'armée napolitaine assez peu disciplinée, dirige même une guerre de course sur mer, s'efforce de tenir tête à l'expédition anglo-sicilienne, qui s'avancait jusqu'aux portes de Naples, et de maintenir l'ordre dans les Calabres. Ses billets réitérés, ses mémoires justificatifs à Napoléon, ses confidences aux frères d'armes dont il envie le sort, aux divers membres de la famille impériale, ses ordres à Salicetti, à Agar, aux généraux Partouneaux, Cavagnac, Campredon, Lacroix, Ferrier, etc., le montrent aux prises avec une situation exceptionnelle, brave sans doute jusqu'à la témérité, mais appliqué aux moindres détails, préoccupé de s'entourer de compétences, populaire en Italie, affiché dans l'intimité une grande dignité de vie. Les notes de M. le Brethon, le rappel des dépêches de l'ambassadeur d'Autriche à Champagny, et des témoignages concordants, éclairent d'un jour nouveau le rôle véritable de Murat à Naples, ses dispositions personnelles, la portée réelle de ses actes publics, sa personnalité légendaire se détache de là, en couleur et en relief, tout à fait vivante.

Un volume in-8° avec un portrait en taille-douce. Prix : 7 fr. 50 Librairie Plon-Nourrit et C^o, 8, rue Garancière, Paris — 6^e.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Sanguinet (Landes), 17 juin 1912. Je certifie avoir employé les Plules Suisse contre la constipation. Elles m'ont fait beaucoup de bien. M^{me} Marie Dupty. (Sig. lég.)

ELEGANCES PRATIQUES

Un ouvrage d'été

Avec toutes les facilités que donnent les grands magasins de nouveautés en mettant en vente à des prix très avantageux des pièces de tissus pour lingerie, une femme, dans son ménage, réalise une sérieuse économie en faisant elle-même sa lingerie. C'est d'été, un ouvrage d'été facile à transporter dans un jardin ou une promenade. Comme forme celle dite : « Bébé » est toujours très appréciée parce qu'elle est pratique, simple et gracieuse : le joli dessin ci-contre en montre bien toute la grâce.

Le patron est donné gratuitement dans le N^o 26 du PETIT ÉCHO de la MODE en vente partout cette semaine.

Le Petit Écho de la Mode

est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode

Plusieurs excellents PATRONS GRATUITS
GRANDES FEUILLES DE BRODERIES
découpables ou fer chaud.

En vente partout : 10 centimes le numéro.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Le 16 juin 1913

LE PREMIER TOUJOURS

MICHELIN

A BAISSÉ

LES PRIX

DE SES

Pneus d'Auto

Ateliers de Nickelage

Publication du plan parcellaire

Projet de construction du chemin vicinal ordinaire N° 6. d'Albas à Lalaurie, par Cénac

EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique

Avis au Public

Le Maire de la commune d'Albas donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper, présenté en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du samedi 21 juin 1913 au 29 juin inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et des personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire valablement à la Mairie.

Fait à la Mairie d'Albas le 17 juin 1913

Le Maire,
MOURGUES.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite de la Société en nom collectif des « Grands Economats du Sud-Ouest » dont le siège social est à Cahors, Avenue de la Gare n° 20

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite faillite, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le vingt-six juin prochain, jour de jeudi, à quatorze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur LACOSSE, syndic définitif de la dite faillite ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du treize juin mil neuf cent treize.

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur Jules MARADÈNE, mercier, demeurant à Cazals, en état de faillite :

« Fixe provisoirement au trois janvier mil neuf cent treize la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite :

« Ordonne le dépôt de la personne du failli dans une maison d'arrêt pour dettes ;

« Ordonne l'opposition des scellés à son domicile et par tout où besoin sera conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce.

« Nomme Monsieur GAYET, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public que le Livret Guide illustré de son réseau est mis en vente, au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de ville et dans les principales agences de Paris.

Il est également adressé franco à domicile contre l'envoi préalable de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Ce Guide, de plus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures, contient en outre d'un certain nombre de plans et de cartes, les renseignements les plus utiles pour le voyageur (description des sites et des lieux d'excursion en Touraine, en Bretagne, en Auvergne, dans les Pyrénées et le Centre de la France, horaires des trains, principales combinaisons de tarifs, etc.)

Limousin-Auvergne-Gorges du Tarn

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délivrés à toutes les gares du réseau du 1^{er} juin au 30 septembre valables 10 jours avec faculté de prolongation, réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Nota. — Il est délivré du 1^{er} au 30 juin et du 15 août au 30 septembre des billets d'aller et retour individuels valables 25 jours non compris les jours de départ et d'arrivée pour la Bourboule, le Mont-Dore (Saint-Nectaire), Cransac, Chamblat-Néris (Néris-les-Bains), Eaux-les-Bains et Rocamadour (Miers) ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1^{er} juin au 30 septembre au départ des principales gares du réseau et donnant la faculté de circuler à volonté sur deux zones déterminées :

1^{re} zone, délivrance du 1^{er} juin au 15 septembre.

2^e zone, délivrance du 15 juin au 15 septembre.

Durée de validité 33 jours, y compris les jours de départ et d'arrivée, pour les cartes de la 1^{re} zone et un mois pour celles de la 2^e zone ; faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille la réduction varie, suivant le nombre des personnes, de 10 à 50 0/0.

Billets de voyages circulaires dans les Gorges du Tarn délivrés toute l'année, valables 30 jours avec faculté de prolongation, divers itinéraires au départ de Paris, de Toulouse et de Bordeaux.

Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le Livret Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1^{re} classe, 35 0/0 en 2^e classe et 30 0/0 en 3^e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Pe Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 fr. en 1^{re} classe ; 36 fr. en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0 selon le nombre de personnes.

Nota. — Pour plus amples renseignements, consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée, au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvis à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Relations entre la France et le Maroc par Bordeaux

En vue de faciliter le développement des relations commerciales avec le Maroc, ainsi que les voyages de tourisme, la Compagnie d'Orléans et la Compagnie Générale Transatlantique ont établi des billets directs simples et d'aller et retour des 3 classes de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca et vice versa, via Bordeaux-St-Jean, avec enregistrement direct des bagages.

Ces billets sont, de plus, combinés de manière à permettre de faire soit tout le trajet en l'une des trois classes, soit le trajet par fer en 1^{re} classe et par mer en 2^e classe, soit enfin par fer en 2^e classe et par mer en 3^e classe.

La validité des billets simples est de 15 jours et celle des billets d'aller et retour de 3 mois.

Faculté de prolongation pour ces derniers d'une ou de deux périodes de 30 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Le départ des paquebots a lieu, pour le service rapide, les 10 et 25 de chaque mois, pour le service accéléré, les 2 et 18 de chaque mois. Ce dernier service ne comporte que des places de 2^e et de 3^e classe.

Exemples des prix de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca y compris les frais de nourriture sur le paquebot, mais non compris les droits de port à Bordeaux, les frais de confection des billets et le transport de la gare de Bordeaux-St-Jean au quai d'embarquement :

Billets simples : 1^{re} cl. 205 fr. 85, 2^e cl. 154 fr. 45, 3^e cl. 99 fr. Aller et Retour : 1^{re} cl. 328 fr. 80, 2^e cl. 251 fr. 10, 3^e cl. 161 fr. 35.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres ou plus. Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 16 Juin 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENUS	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.688			0,82	0,78	0,70
Vaches.....	1.337	708	402	0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	344			0,72	0,70	0,66
Veaux.....	2.127	2.434	164	1,05	1,00	0,93
Moutons.....	18.340	11.202	6.453	0,95	0,90	0,87
Porcs.....	3.637	2.801	»	0,64	0,63	0,60

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et les veaux, très mauvaise sur les moutons, bonne sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S., Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires

Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs. »

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris,

2, Boulevard Ornano, Paris.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^{fr} broché, 66^{fr} relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76. Demander à ATTINGER FRÈRES 2, Rue Antoine-Dubois Éditeurs, PARIS

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

